

Le 15 mars 2018.

Le Maire de Saint-Péray,

à .
.
.
.

N./Réf. : SG/EM/SS/12 -2018

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Judi 22 mars 2018
A 20 heures
Salle d'Honneur- 1^{er} étage centre

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2018,
2. Budget Général :
 - Approbation du compte administratif 2017,
 - Approbation du compte de gestion 2017,
 - Affectation des résultats 2017,
 - Adoption de l'état des cessions et acquisitions immobilières 2017,
 - Adoption des taux communaux des impôts 2018,
 - Adoption du budget primitif 2018,
 - Approbation du tableau des effectifs 2018.
3. Budget annexe de la Maladière :
 - Approbation du compte administratif 2017,
 - Approbation du compte de gestion 2017,
 - Affectation des résultats 2017,
 - Clôture du budget.

.../...



4. Budget annexe de Marelle I :
 - Approbation du compte administratif 2017,
 - Approbation du compte de gestion 2017,
 - Affectation des résultats 2017.
5. Budget annexe de Marelle II :
 - Approbation du compte de gestion 2017.
6. Ecole de Musique Guilhaud-Granges/Saint-Péray :
 - Approbation des tarifs 2018-2019,
 - Approbation du règlement intérieur,
 - Approbation du règlement pédagogique.
7. Foncier :
 - Classement de voirie dans le domaine public,
 - Affectation nom de rues : Impasse des Ecoliers,
Impasse du Collège.
8. Mise en place d'un CT et CHSCT communs à la Mairie et à l'EHPAD Malgazon,
9. Questions diverses.

Est également annexée la liste des décisions municipales prises depuis le conseil municipal du 08 février 2018, en application des délégations de pouvoir au Maire.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jacques DUBAY.

